

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.01.2022

Révision: 24.01.2022

Numéro de version 33 (remplace la version 32)

* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/ l'entreprise

· **1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit: Weplus 900 - Katalysator/Catalyst**

· **Code du produit:** 130-000-yyy

· **UFI:** CK80-S0SW-M003-Y0KF

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
voir l'article 16

· **Emploi de la substance / de la préparation** Durcisseur

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Producteur/fournisseur:**

WestWood Kunststofftechnik AG
Schürmatt 10
CH-8964 Rudolfstetten
Tel.: +41 56 649 24 24
Fax: +41 56 649 24 29
Internet: www.westwood-ch.com

· **Service chargé des renseignements:**

La sécurité des produits
M. Wegner
Fon: +49 5702 83 92 145
Email: sdb@westwood.de

· **Numéro d'appel d'urgence:**

Centre Suisse d'Information Toxicologique
Tel.: 145 / 24h
depuis l'étranger: +41 44 251 51 51
les cas non urgents: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Org. Perox. D H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.



GHS08 danger pour la santé

Repr. 1B H360D Peut nuire au fœtus.



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 2)

— CH/FR —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.01.2022

Révision: 24.01.2022

Numéro de version 33 (remplace la version 32)

Nom du produit: Weplus 900 - Katalysator/Catalyst

(suite de la page 1)



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07 GHS08 GHS09

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

phtalate de dicyclohexyle
 peroxyde de dibenzoyle

· Mentions de danger

H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H360D Peut nuire au fœtus.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
 P280 Porter des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux.
 P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
 P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser du CO₂, de la poudre d'extinction ou de l'eau pulvérisée pour l'extinction.

· Indications complémentaires:

Réservé aux utilisateurs professionnels.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Ne répond pas aux critères PBT de l'annexe XIII du règlement REACH (auto-évaluation).
 · **vPvB:** Ne répond pas aux critères vPvB de l'annexe XIII du règlement REACH (auto-évaluation).

· Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

84-61-7 | phtalate de dicyclohexyle

Liste I, II

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.01.2022

Révision: 24.01.2022

Numéro de version 33 (remplace la version 32)

Nom du produit: **Weplus 900 - Katalysator/Catalyst**

(suite de la page 2)

· Composants dangereux:		
CAS: 84-61-7 EINECS: 201-545-9 Reg.nr.: 01-2119978223-34	phtalate de dicyclohexyle Repr. 1B, H360D; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412	25-50%
CAS: 94-36-0 EINECS: 202-327-6 Reg.nr.: 01-2119511472-50	peroxyde de dibenzoyl Org. Perox. B, H241; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	25-50%
· SVHC		
84-61-7	phtalate de dicyclohexyle	

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

· Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.
Envoyer immédiatement chercher un médecin.

· Après inhalation:

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.
Recourir à un traitement médical.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

· Indications destinées au médecin:

Pour les personnes ayant pré- existantes de la peau, des voies respiratoires et / ou des maladies du système nerveux central ont un risque accru d'exposition à ce matériau pourrait être.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Sensibilisation cutanée
Susceptible de nuire à la fertilité ou de nuire à l'enfant à naître.
Irritant pour la peau, des yeux et du système respiratoire.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction:

CO₂, sable, poudre d'extinction, mousse.
Eau pulvérisée

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Halone
Jet d'eau à grand débit

(suite page 4)

— CH/FR —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.01.2022

Révision: 24.01.2022

Numéro de version 33 (remplace la version 32)

Nom du produit: **Weplus 900 - Katalysator/Catalyst**

(suite de la page 3)

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Peut former des mélanges explosifs gaz-air.

A la température de la décomposition auto-accélérée (+55 °C), une décomposition explosive du produit se produit.

ATTENTION: Réallumage possible ; le produit maintient les processus de combustion.

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.

Monoxyde de carbone (CO)

CO₂

L'acide benzoïque, le benzène

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité:**

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter un vêtement de protection totale.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· **Autres indications**

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Évacuez toutes les personnes non - essentielles. Éteindre un petit feu avec de la poudre ou du dioxyde de carbone, puis appliquer de l'eau pour empêcher la ré - allumage.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Ne pas respirer les poussières.



Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Éviter l'électricité statique.

Cas frais de la poursuite température avec un jet d'eau à partir d'une distance de sécurité.

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

Assurer une aération suffisante.

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

Tout d'abord, humidifié avec de l'eau.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Ne pas remettre les résidus dans les cuves de stockage.

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Conserver au frais et au sec dans des bidons très bien fermés.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.01.2022

Révision: 24.01.2022

Numéro de version 33 (remplace la version 32)

Nom du produit: **Weplus 900 - Katalysator/Catalyst**

(suite de la page 4)

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

En cas de transvasement de quantités plus importantes sans dispositif d'aspiration, porter un appareil de protection respiratoire.

Il faut limiter le stockage sur le lieu de travail.

Manipuler avec précaution. Eviter les secousses, les frottements et les chocs.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

au moins 7 fois changements d'air par heure

· **Préventions des incendies et des explosions:**

Lors du traitement, des composants légèrement volatils et inflammables peuvent se dégager.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.

La poussière peut former avec l'air un mélange explosif.

La matière/le produit est un comburant à l'état sec.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Ne conserver que dans le bidon d'origine.

N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

Stocker conformément aux réglementations locales et nationales.

Stocker dans un endroit frais.

· **Indications concernant le stockage commun:**

Les peroxydes organiques ne doivent pas être stationnés ou entreposés avec des composés de métaux lourds ou amines ou leurs préparations.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Stocker au frais et au sec dans des bidons bien fermés.

Protéger contre les impuretés.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Stocker au frais.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Température de stockage recommandée: max. +25 °C

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

94-36-0 peroxyde de dibenzoyl (25-50%)

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 5 e mg/m ³ Valeur à long terme: 5 e mg/m ³
--------------	--

· **DNEL**

84-61-7 phtalate de dicyclohexyle

Oral	DNEL (population)	0,25 mg/kg bw/day (population) Systémique orale à long terme
Dermique	DNEL (travailleur)	0,5 mg/kg bw/day (Employé / industriel / commercial) systémique aiguë
	DNEL	0,25 mg/kg bw/Tag (population) Peau systémique à long terme

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.01.2022

Révision: 24.01.2022

Numéro de version 33 (remplace la version 32)

Nom du produit: **Weplus 900 - Katalysator/Catalyst**

(suite de la page 5)

Inhalatoire	DNEL (travailleur)	35,2 mg/m ³ (Employé / industriel / commercial) systémique aiguë
	DNEL (population)	0,87 mg/m ³ (population) À long terme l'inhalation systémique
94-36-0 peroxyde de dibenzoyle		
Oral	DNEL (population)	1,65 mg/kg bw/day (population)
Dermique	DNEL	11,75 mg/m ³ (Employé / industriel / commercial) 2,9 mg/m ³ (population)
	DNEL	6,6 mg/kg bw/day (Employé / industriel / commercial) 3,3 mg/kg bw/day (population)

· **PNEC****84-61-7 phtalate de dicyclohexyle**

Oral	PNEC oral	133 mg/kg (Nahrungsmittel)
	PNEC	0,21 mg/kg (sol) 1,06 mg/kg (sédiment) (Süßwasser)
	PNEC	10 mg/l (Station d'épuration) 0,000362 mg/l (L'eau de mer) 0,00362 mg/l (eau douce)

94-36-0 peroxyde de dibenzoyle

Oral	PNEC oral	6,67 mg/kg (Nahrungsmittel)
	PNEC	0,0758 mg/kg (sol) 0,338 mg/kg (sédiment) (Süßwasser)
	PNEC	0,35 mg/l (Station d'épuration) 0,0000602 mg/l (L'eau de mer) 0,000602 mg/l (eau douce)

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

· **Equipement de protection individuel:**· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Eviter tout contact prolongé et intensif avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux.

· **Protection respiratoire:**

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

L'utilisation de la hotte de protection respiratoire est recommandée car ne portant pas de limites de temps s'appliquent.

(suite page 7)

— CH/FR —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.01.2022

Révision: 24.01.2022

Numéro de version 33 (remplace la version 32)

Nom du produit: **Weplus 900 - Katalysator/Catalyst**

(suite de la page 6)

· **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

· **Matériau des gants**

The selection of a suitable glove depends not only on the material but also on other quality characteristics and varies from manufacturer to manufacturer.

Protective gloves according to EN 374.

Suitable material: nitrile rubber

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Notre recommandation est principalement mis sur une utilisation ponctuelle comme une protection à court terme Éclaboussures de liquide. Pour d'autres applications, vous devriez contacter un fabricant de gants.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Pour le contact permanent dans des domaines d'emploi ne présentant pas de risque élevé de blessures (ex: laboratoire), des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

Caoutchouc fluoré (Viton)

Gants en néoprène

Butylcaoutchouc

· **Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

Butylcaoutchouc

· **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:** Gants en cuir

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques EN-Norme: EN 166

· **Protection du corps:**



Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **État physique**

Solide

· **Couleur:**

Blanc

· **Odeur:**

Faible, caractéristique

· **Seuil olfactif:**

Ne pas être déterminée.

(suite page 8)

— CH/FR —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.01.2022

Révision: 24.01.2022

Numéro de version 33 (remplace la version 32)

Nom du produit: **Weplus 900 - Katalysator/Catalyst**

(suite de la page 7)

· Point de fusion/point de congélation:	Se décompose avant de fondre.
· Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Sans objet (se décompose)
· Inflammabilité (solide, gaz):	Peut provoquer un incendie.
· Limites d'explosion:	
· Inférieure:	Non déterminé.
· Supérieure:	Non déterminé.
· Point d'éclair	Non applicable.
· Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Température de décomposition:	55 °C (SADT)
· valeur du pH:	Mélange non polaire/aprotique.
· Viscosité:	
· Cinématique:	Non applicable.
· Dynamique:	Non applicable.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non applicable.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,23 g/cm ³ (EN ISO 2811-1)
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non applicable.
· Caractéristiques des particules	Voir point 3.
9.2 Autres informations	
· Aspect:	
· Forme:	Poudre
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Teneur en solvants:	
· Eau:	2,0 %
· Changement d'état	
· Point/l'intervalle de ramollissement	
· Propriétés comburantes	indisponible
· Taux d'évaporation:	Non applicable.
Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.01.2022

Révision: 24.01.2022

Numéro de version 33 (remplace la version 32)

Nom du produit: Weplus 900 - Katalysator/Catalyst

(suite de la page 8)

· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** voir la section 10.2
 - **10.2 Stabilité chimique**
 - **Décomposition thermique/conditions à éviter:**
SADT - (Self TDAA) est la température la plus basse dans la décomposition auto-accélérée peut se produire dans le conteneur d'expédition.
Une réaction de décomposition dangereux auto-accélérée et dans certaines circonstances, une explosion ou un incendie peut être causé par décomposition thermique égale ou supérieure à la température indiquée: 55 ° C. Contact avec des substances non räglichen-Vert peuvent provoquer la décomposition au niveau ou en dessous de la TDAA 55 ° C.
Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
Choc, éviter le frottement, la chaleur, des étincelles, de l'électricité statique.
 - **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Réactions aux alcalis, aux amines et aux acides puissants.
Réactions au contact de certains métaux.
 - **10.5 Matières incompatibles:**
Éviter le contact avec la rouille, le fer et le cuivre. Décomposition dangereux au contact avec des matières incompatibles telles que des acides, alcalins, les métaux lourds et les agents réducteurs. Ne pas mélanger avec des accélérateurs de peroxydes. Utiliser uniquement de l'acier inoxydable selon DIN 1.4571, PVC, polyéthylène, ou de l'équipement bordée de verre.
 - **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Benzoensäure
Benzène
 - **Indications complémentaires:**
Procédures d'urgence varient selon les circonstances individuelles. Le client doit avoir un plan d'urgence pour le lieu de travail peuvent être présents.
-

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques** Il n'y avait pas des résultats toxicologiques au mélange.
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

84-61-7 phtalate de dicyclohexyle

Oral	DL50	>5.000 mg/kg (rat)
------	------	--------------------

94-36-0 peroxyde de dibenzoyl

Oral	DL50	>2.000 mg/kg (souris)
Inhalatoire	CL50	>24.300 mg/l (rat) (Staub)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

irritant très doux

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.01.2022

Révision: 24.01.2022

Numéro de version 33 (remplace la version 32)

Nom du produit: **Weplus 900 - Katalysator/Catalyst**

(suite de la page 9)

- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Peut nuire au fœtus.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité subaiguë à chronique:**

84-61-7 phtalate de dicyclohexyle

Oral	NOAEL	50 mg/kg/d (rat) (subchronische orale Toxizität (90d)) Concentration à laquelle aucun effet indésirable n'a été observé.
		Toxicité pour le développement: la concentration à laquelle aucun effet indésirable n'a été observé à 250 mg / kg / jour (voie orale) (rat)
		Fertilité: concentration à laquelle aucun effet indésirable n'a été observé, 16-21 mg / kg / jour (voie orale) (rat)

94-36-0 peroxyde de dibenzoyl

Oral	NOAEL	200 mg/kg/d (rat) effet néfaste observé 500 mg/kg/d (inconnu) Concentration à laquelle aucun effet indésirable n'a été observé
	NOAEL/29d	1.000 mg/kg/d (inconnu) Concentration à laquelle aucun effet indésirable n'a été observé.

- **Indications toxicologiques complémentaires:**
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
Repr. 1B
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

- **Propriétés perturbant le système endocrinien**

84-61-7	phtalate de dicyclohexyle	Liste I, II
---------	---------------------------	-------------

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**

- **Toxicité aquatique:**

84-61-7 phtalate de dicyclohexyle

NOEL	>100 mg/l (bacteria) Activated sludge; 3h-Untere Wirkungsschwelle
EC50/48h	>2 mg/l (daphnia magna) max. concentration la plus élevée
CL50/96h	>2 mg/l (Oryzias latipes) max. concentration la plus élevée

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.01.2022

Révision: 24.01.2022

Numéro de version 33 (remplace la version 32)

Nom du produit: **Weplus 900 - Katalysator/Catalyst**

(suite de la page 10)

94-36-0 peroxyde de dibenzoyle	
EC50	35 mg/l (bacteria) (Atmungsinhibierungstest für Belebtschlamm) 0,5 h
EC50/48h	0,11 mg/l (daphnia magna) (Directive 202 de l'OCDE)
CL50/96h	0,06 mg/l (poisson)
NOEC/72h	0,02 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (Directive 201 de l'OCDE)
EC50/72h	0,0711 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (Directive 201 de l'OCDE)
NOEC	0,077 mg/l (daphnia magna) (Directive 202 de l'OCDE) 48 h
	0,0316 mg/l (La truite arc) OECD 203 96 h

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation**
Bioaccumulation n'est pas à prévoir.
Peroxide de dibenzoyle:
Coefficient de partage: n-: log Pow: 3.2 (20 °C)
Octanol / eau
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Ne répond pas aux critères PBT de l'annexe XIII du règlement REACH (auto-évaluation).
- **vPvB:** Ne répond pas aux critères vPvB de l'annexe XIII du règlement REACH (auto-évaluation).
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Remarque:** Très toxique pour les organismes aquatiques
- **Remarque:**
Dégradation abiotique:
Demi-vie: 2,4 heures à 50 °C.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
Les déchets dangereux selon au catalogue des déchets (EWC). Si le recyclage n'est pas possible, les déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales doivent être enlevés.
- **Recommandation:**



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Résidus de produit non durcis sont des déchets spéciaux.
Résidus de produits durcis sont pas des déchets dangereux.
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.01.2022

Révision: 24.01.2022

Numéro de version 33 (remplace la version 32)

Nom du produit: **Weplus 900 - Katalysator/Catalyst**

(suite de la page 11)

· **Code déchet:**

Les codes de déchet suivants du catalogue européen des déchets (CED), sont considérées comme une recommandation. La cession doit être coordonnée avec l'entreprise d'élimination des déchets local.

Produits liquides:

Contenir 080111* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
080199 déchets a. N. G.

Résidus de produit durci:

080112 peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 080111 déchets
080410 déchets de colles et mastics autres que ceux visés à 080409

· **Catalogue européen des déchets**

16 00 00	DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE
16 09 00	substances oxydantes
16 09 03*	peroxydes, par exemple, peroxyde d'hydrogène

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU · ADR, IMDG, IATA	UN3106
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR · IMDG · IATA	3106 PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE D, SOLIDE ORGANIC PEROXIDE TYPE D, SOLID, MARINE POLLUTANT ORGANIC PEROXIDE TYPE D, SOLID
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR <div style="text-align: center;">  </div> · Classe · Étiquette	5.2 (P1) Peroxydes organiques. 5.2
· IMDG <div style="text-align: center;">  </div> · Class	5.2 Peroxydes organiques.

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.01.2022

Révision: 24.01.2022

Numéro de version 33 (remplace la version 32)

Nom du produit: Weplus 900 - Katalysator/Catalyst

(suite de la page 12)

· Label	5.2
· IATA	
	
· Class	5.2 Peroxydes organiques.
· Label	5.2
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	
· Marine Pollutant:	Oui Signe conventionnel (poisson et arbre)
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Peroxydes organiques.
· Indice Kemler:	-
· No EMS:	F-J,S-R
· Stowage Category	D
· Stowage Code	SW1 Protected from sources of heat.
· Segregation Code	SG35 Stow "separated from" SGG1-acids SG36 Stow "separated from" SGG18-alkalis.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	500 g
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	500 g
· Excepted quantities (EQ)	Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 3106 PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE D, SOLIDE, 5.2

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité sont à respecter.

(suite page 14)

CH/FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.01.2022

Révision: 24.01.2022

Numéro de version 33 (remplace la version 32)

Nom du produit: **Weplus 900 - Katalysator/Catalyst**

(suite de la page 13)

- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO**
P6b SUBSTANCES ET MÉLANGES AUTORÉACTIFS et PEROXYDES ORGANIQUES
E1 Danger pour l'environnement aquatique
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 50 t
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 200 t
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 30

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues
--

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers
--

Aucun des composants n'est compris.

- **Prescriptions nationales:**

- **Indications sur les restrictions de travail:**

Restrictions prévues par la directive sur la protection de la maternité (94/33/CE).

Restrictions d'emploi pour les directive de la maternité (92/85/CEE) pour les mères enceintes et allaitantes.

- **Classe de pollution des eaux:** classe A (Classification propre)

- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57
--

84-61-7 | phtalate de dicyclohexyle

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.
--

* RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces chiffres se rapportent au produit tel que livré.

Secteur d'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes du mélange

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU19 Bâtiment et travaux de construction

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Utilisations déconseillées

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

(suite page 15)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.01.2022

Révision: 24.01.2022

Numéro de version 33 (remplace la version 32)

Nom du produit: **Weplus 900 - Katalysator/Catalyst**

(suite de la page 14)

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H241 Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H360D Peut nuire au fœtus.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Remarques pour formation**

L'enseignement sur les dangers et les précautions à remettre la notice d'exploitation (règle technique 555). L'instruction doit avoir lieu avant le début de l'emploi et au moins annuellement par la suite.

· **Numéro de la version précédente: 32**

· **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Org. Perox. B: Peroxydes organiques – Type B

Org. Perox. D: Peroxydes organiques – Type C/D

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1B

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· **Sources**

www.gestis.de

www.echa.eu

logkow.cisti.nrc.ca

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**